

N<sup>o</sup> 88

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 13 JUILLET 1906.

---

*Onze heures a.m.*

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat adoptant, sans amendement, le bill (No 220) Acte abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante qui lui a été adressée :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 12 juillet 1906.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, vendredi, le 13 courant, à midi, pour proroger la session du Parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes, Ottawa.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, requérant la présence immédiate de la Chambre des Communes dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, s'est rendu à la salle du Sénat, où il a plu à Son Excellence, au nom de Sa Majesté, de donner la sanction royale aux bills suivants :—